

## SÉANCE DU 14 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le huit dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Sébastien **MARCHAND**, Mickaël **MARECHAU** Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MME Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés :

Monsieur Mickaël MARECHAU est désigné secrétaire de séance.  
(art. L. 2121-15 du CGCT).

### ORDRE DU JOUR :

- Avis sur le projet d'un parc éolien sur les communes de Charnizay et du Petit-Pressigny
- Vote des subventions
- Décoration de Noël
- Tableau de permanence pour les élections à venir
- Affaires Diverses

---

### **1. Avis sur le projet d'un parc éolien sur les communes de Charnizay et du Petit-Pressigny**

#### **2022-008 / Avis sur le projet éolien déposé par la société d'Exploitation Eolien de Chaiseau**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet éolien déposé par la Société d'Exploitation de Chaiseau., le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Vu la demande présentée le 22 juin 2020 et complétée le 16 novembre 2021 par la Société d'Exploitation de Chaiseau en vue de l'exploitation d'un parc éolien de sept aérogénérateurs et de trois postes de livraison sur les communes de Charnizay (parcelles YW 5 YX 21, YZ 11 et YE 13) et du Petit-Pressigny (parcelles ZT 2, ZT 4 et ZT 7) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2022 prononçant l'ouverture de l'enquête publique du 1<sup>er</sup> février 2022 au 18 mars 2022 concernant la demande présentée par Société d'Exploitation de Chaiseau. ;

Vu le courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire en date du 17 janvier 2022 indiquant que la commune est appelée à donner un avis sur cette demande d'autorisation au plus tard quinze jours après la clôture de l'enquête ;

Vu l'avis défavorable émis par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine en date du 3 mars 2022.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, par délibération prise par 0 pour, 6 contre et 5 abstention
---

Emet un avis défavorable sur la demande d'exploitation d'un parc éolien de sept aérogénérateurs et de trois postes de livraison sur les communes de Charnizay (parcelles YW 5 YX 21, YZ 11 et YE 13) et du Petit-Pressigny (parcelles ZT 2, ZT 4 et ZT 7) par la Société d'Exploitation de Chaiseau.

## **2. Vote des subventions**

### **2022-009 / Subventions versées aux associations - Année 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux associations pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer les sommes suivantes :

Associations	propositions
L'Entraide de la Touraine du Sud	50.00 €
FNATH	50.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
La Truite de l'Aigronne	100,00 €
Fondation du Patrimoine	55.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €

De plus, la commune ayant repris les attributions du CCAS, dissous le 31 décembre 2015, DECIDE d'allouer les sommes suivantes :

Associations	propositions
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge	150,00 €
Restos du Coeur	100,00 €

## **3. Soutien à la population ukrainienne**

### **2022-010 / Aide exceptionnelle - Soutien à la population ukrainienne**

Monsieur le Maire condamne l'invasion de l'Ukraine par la Russie et propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux ukrainiens par l'intermédiaire de la Fédération de la Protection Civil en accord avec l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de venir en aide à la population ukrainienne par un don exceptionnel de 400 €.

Ce don est versé à la Fédération de la Protection Civil « mission Ukraine », qui pourra financer l'achat de matériels lourds (groupe électrogène, lampes, etc...), de matériels médicaux.

## **4. Décoration de Noël**

### **2022-011 / DECORS DE NOËL**

La commune a acheté des décors de Noël en 2021, ces décorations ont été posées sur les candélabres au long de la RD 50.

La commune souhaite étendre le périmètre des illuminations de Noël en intégrant le lotissement de la Couture. La société ENGIE présente une proposition sur la base de 6 motifs, ces motifs étant identiques que ceux achetés l'an dernier pour un montant HT de 2 370.90 € soit TTC 2 845.08 €.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent cette proposition.

## **5. Affaires Diverses**

### **APE**

*La commune a accueilli le carnaval des écoles ce samedi. Madame Gagnepain Alexandra, présidente de l'APE remercie le conseil municipal pour l'accueil et le partage du goûter.*

### **Club de Foot BETZ – La CELLE – FERRIERE**

*Le club avait été mis en veille depuis quelques années. Les membres de ce conseil d'administration décident de dissoudre l'association, les fonds restants seront partagés entre les trois communes. Le conseil accepte et Monsieur le Maire prendra une décision pour accepter ce don.*

### **Plan d'eau**

*La pêche ouvrira le samedi 17 avril*

*La commune rencontre des difficultés pour rempoissonner le plan d'eau.*

*La séance est levée à 20 h 41*

*La prochaine réunion du conseil aura lieu le 7 avril 2022 à 20 h.*